



RENTREE SCOLAIRE 2020 - 2021 INSCRIPTIONS SCOLAIRES DANS LES ECOLES MATERNELLES

Les inscriptions se dérouleront dans les écoles maternelles de La Trinité, du :

Lundi 2 Mars au Vendredi 6 Mars 2020 et du Lundi 9 Mars au Vendredi 13 Mars 2020 (exceptés les mercredis)
sur rendez-vous uniquement.

Afin de convenir d'un rendez-vous, nous vous prions de bien vouloir au préalable téléphoner ou envoyer un mail à Mesdames les Directrices et Monsieur le Directeur, de préférence :

- le Mardi pour l'école Maternelle Victor Asso au 04.93.54.75.27,
- Le Vendredi pour l'école Maternelle Vira Souleù au 04.93.54.35.21,
- Maternelle Denis Delahaye au 04.93.54.48.02,
- Ecole du S.I.V.U. La Plana au 04.93.54.04.50 / ecole.0061232g@ac-nice.fr (les rendez-vous seront pris de préférence le Mardi),
- Maternelle Chêne Vert au 04.93.27.09.33,

Se munir des pièces suivantes : (ORIGINAUX + PHOTOCOPIE)

- Livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- Un document établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité) et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement),
- Une attestation médicale indiquant que toutes les vaccinations obligatoires sont à jour au regard de l'âge de l'enfant (certificats de vaccination ou un justificatif de contre-indication),
- Un justificatif de domicile quittance de loyer de moins de trois mois ou titre de propriété original et photocopie de ce document destinée au dossier scolaire,
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition (supprimer la partie chiffrée),
- Le cas échéant, si l'enfant était déjà scolarisé, le certificat de radiation de l'école fréquentée l'année précédente,
- Pour les enfants présentant des troubles de santé, merci de bien vouloir en informer Mesdames et Messieurs les directeurs d'école afin qu'un **Projet d'Accueil Individualisé** soit engagé.

Attention : Information pour les enfants nouvellement inscrits et souhaitant bénéficier des services de la restauration scolaire, et/ou accueil des activités périscolaires, et/ou accueil du centre de loisirs, et/ou accueil dans le cadre des activités sportives et de loisirs.

Afin d'éviter une deuxième entrevue avec votre médecin, nous vous prions de bien vouloir faire établir une **attestation médicale**, pièce à conserver afin de la joindre dans un dossier d'inscription, **justifiant que votre enfant est à jour de ses vaccins ou contre-indication, et mentionnant des indications médicales considérées comme utiles à prendre en compte pour nos différents accueils.**

Cette démarche est essentielle pour l'accueil de votre enfant, sa présence est souhaitable.